

Règlement de l'opération « Noël des clients Bouygues Telecom 2024 »

Quelle est la durée de l'opération ?

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris, organise une opération gratuite et 100% gagnante intitulée « Noël des clients Bouygues Telecom 2024 » (ci-après l'« Opération ») du 16/12/24 00h01 au 15/01/2025 23h59 inclus (heure de connexion de France métropolitaine faisant foi).

Principe de l'opération

L'Opération proposée est une opération 100% gagnante, ce qui signifie que tous les participants qui auront reçu un code unique pourront choisir un des cadeaux présentés sur le site de l'Opération, après avoir renseigné ce code et leur adresse email.

L'opération est sans obligation d'achat.

Qui peut participer ?

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, cliente titulaire payeur d'au moins une offre mobile ou fixe grand public (hors prépayé) chez Bouygues Telecom et ayant reçu une communication de la part de Bouygues Telecom (e-mail, SMS ou bannières sur son Espace Client) contenant le lien vers la page du site <https://www.noel-2024.bouyguetelecom.fr/>, ainsi qu'aux utilisateurs déclarés de ses autres lignes, ayant reçu ces mêmes communications.

Les collaborateurs de Bouygues Telecom et leur famille pourront participer à l'Opération s'ils ont été destinataires de ces communications donnant accès à ce site.

Une seule participation par contrat de service (ligne mobile ou ligne fixe, hors prépayé) est admise.

Bouygues Telecom se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité des participants et le respect des conditions de participation.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

Comment participer ?

Pour participer à cette Opération, vous devez :

- Cliquer sur la bannière relayant cette opération sur son espace client ou son application Bouygues Telecom, ou cliquer sur le lien reçu par e-mail et/ou SMS de la part de Bouygues Telecom permettant de vous rendre sur le site de l'Opération accessible à l'adresse <https://www.noel-2024.bouyguetelecom.fr/> et renseigner votre code unique (communiqué sur ces mêmes bannières, e-mail et/ou SMS) dans l'espace prévu à cet effet ; entre le 16/12/24 et le 15/01/25 23H59 inclus, via smartphone, tablette ou ordinateur personnel(le),
- Renseigner votre adresse e-mail ;
- Choisir votre cadeau parmi les activités proposées ;
- Valider votre choix.

Une fois le cadeau choisi, le client reçoit immédiatement un email sur son adresse renseignée lors de sa participation, lui donnant un code cadeau valable sur le site du partenaire proposant l'activité choisie.

Quels sont les cadeaux offerts ?

- 3 mois d'abonnement offerts à la plateforme de cinéma pour enfants Benshi <https://benshi.fr/home> dans la limite des 150 000 premiers codes demandés (valeur du cadeau : 14,97 €TTC).
- 3 mois d'abonnement à la librairie en ligne de podcasts, histoires et livres audio en illimité Sybel <https://sybel.co/fr/> dans la limite des 150 000 premiers codes demandés (valeur du cadeau : 11,97 €TTC)
- 3 mois d'abonnement offerts au site de cours de cuisine en ligne "Académie du Goût" <https://www.academiedugout.fr/> , dans la limite des 185 000 premiers codes demandés (valeur du cadeau : 17,97 €TTC)
- 3 mois d'abonnement Premium aux cours de sport en ligne "Equilibre Fitness" <https://www.equilibre-fitness.fr/> , dans la limite des 173 500 premiers codes demandés (valeur du cadeau : 59,99 €TTC)
- 1 jeu « Escape game à jouer à la maison » de type "print & play"* (requérant une connexion internet et une imprimante) à choisir sur le site Escape Hunt <https://escapehunt.com/fr/paris/choisissez-votre-aventure/?gc=print-play> (valeur du cadeau : 14,90 €TTC). * « imprimez et jouez »

Chaque participant se verra proposer 5 cadeaux différents maximum et en choisira un parmi la sélection listée précédemment, dans la limite du nombre d'abonnements encore disponibles.

Les cadeaux choisis ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces, ni cessibles, ni transmissibles, ni cumulables avec une offre en cours. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

Les cadeaux proposés « 3 mois d'abonnement » sont sans engagement, sans tacite reconduction.

Pour profiter de son cadeau, chaque gagnant devra créer un compte personnel sur le site du partenaire concerné et y utiliser son code cadeau reçu par email avant le 30 avril 2025 (quel que soit le cadeau choisi). Le cas échéant, le code cadeau reçu sera définitivement perdu et aucune compensation d'aucune sorte ne pourra être exigée auprès de Bouygues Telecom ou de ses partenaires.

Qui contacter en cas de problème ?

Pour toute question relative à l'Opération et/ou au présent Règlement, nous vous invitons à contacter le Service Consommateurs par email en écrivant à l'adresse suivante : contact@moncadeaubouyguestelecom.fr (objet : « Noël des clients Bouygues Telecom 2024 » / nom et prénom du bénéficiaire) ou par téléphone au 01 73 60 02 44, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (uniquement par email le 17/12). Le Service Consommateurs sera ouvert de 9h à 16h le 24/12 et le 31/12.

Quelles sont les informations pratiques à connaître ?

En cas de défaillance de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'opération, les dates de l'opération pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le Jeu pourra être annulé en tout ou partie.

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Le Règlement est consultable et téléchargeable directement sur le site internet de l'Opération accessible à l'adresse <https://www.noel-2024.bouyguestelecom.fr/>.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à Dékuple ingenierie Marketing – Opération Bouygues Telecom « Noël 2024 » - 3 rue Henri Rol Tanguy 93100 Montreuil.

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

Limitation de la responsabilité de Bouygues Telecom

Bouygues Telecom ou ses partenaires agissant pour le compte de Bouygues Telecom, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, Bouygues Telecom ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le site de l'opération serait indisponible au cours de la durée de celui-ci, ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Le Participant est réputé être informé des risques et dangers d'Internet. Bouygues Telecom décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'Internet.

Bouygues Telecom décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Comment sont gérées vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation au jeu. Ce traitement repose sur l'intérêt légitime de Bouygues Telecom. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution de l'opération. Elles sont traitées par nos services ainsi que par notre prestataire Dékuple Ingénierie Marketing. Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en France par OVH (2, rue Kellermann, 59100 Roubaix) sous-traitant de notre prestataire Dékuple Ingénierie Marketing.

Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pour une durée de 2 ans à compter de la date de fin de la participation de l'opération.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service du Délégué à la Protection des Données, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par e-mail : dpo@bouyguetelecom.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

Enfin, des cookies pourront être déposés, avec votre accord, lors de votre navigation sur le site de l'opération, notamment à l'occasion de votre participation.

Pour plus d'information sur :

- notre politique de confidentialité, voir [Politique d'utilisation des données personnelles - Corporate - Bouygues Telecom](#)
- notre politique de cookies, voir : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/mentions-legales/>